



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **43**

Nombre de membres  
qui se trouvent en

fonction : **43**

Nombre de délégués :

- présents : **37**

- représentés : **5**

TOTAL **42**

L'an deux mille quatorze, le Jeudi 27 Novembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance extraordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

*Pour la commune d'ALTORF*

M. Gérard ADOLPH, Maire  
Mme Monique ARNOLD, Adjointe

*Pour la commune de DINSHEIM :*

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire  
M. Claude ROUX, Adjoint

*Pour la commune de DUTTLENHEIM :*

M. Jean-Luc RUCH, Maire  
Mme Florence SPIELMANN, Adjointe  
-

*Pour la commune de GRESSWILLER :*

M. Pierre THIELEN, Maire  
Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

*Pour la ville de MUTZIG :*

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire  
Mme Anne GROSJEAN, Adjointe  
Dr Jean-Paul GALLOIS, Adjoint  
Mme Annie SPINELLA, Cons. Mun.  
M. Raymond BERNARD, Cons. Mun.

*Pour la commune de SOULTZ-LES-BAINS :*

M. Charles BILGER, Adjoint

*Pour la commune d'AVOLSHEIM :*

Mme Françoise HAUSS, Maire

*Pour la commune de DORLSHEIM :*

M. Gilbert ROTH, Maire  
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe  
-

*Pour la commune d'ERGERSHEIM :*

M. Maxime BRAND, Maire  
Mme Marianne WEHR, Adjointe

*Pour la commune d'HEILIGENBERG :*

M. Guy ERNST, Maire

*Pour la commune de NIEDERHASLACH :*

M. Prosper MORITZ, Maire  
Mme Danièle LUCAS, Adjointe

*Pour la commune de STILL :*

M. Laurent HOCHART, Maire  
Mme Marie-Odile LIEN, Adjointe

*Pour la commune de WOLXHEIM :*

M. Adrien KIFFEL, Maire

*Pour la commune de DACHSTEIN :*

M. Léon MOCKERS, Maire  
-

*Pour la commune de DUPPIGHEIM*

M. Adrien BERTHIER, Maire  
Mme Sylvie KREMER, Adjointe

*Pour la commune d'ERNOLSHEIM :*

M. Martin PACOU, Maire  
-

*Pour la ville de MOLSHEIM :*

M. Laurent FURST, Maire  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe  
Mme Renée SERRATS, Adjointe  
M. Jean-Michel WEBER, Adjoint  
Mme Séverine MUNCH, Cons. Mun.  
Mme Danielle HUCK, Cons. Mun.  
-

*Pour la commune d' OBERHASLACH :*

M. Pierre BOCK, Adjoint  
Mme Valérie HUSSER, Adjointe

### Membres représentés :

Mme Béatrice MUNCH

M. Bernard CLAUSS

Mme Anita WEISHAAR

M. Jean SIMON

M. Gilbert STECK

ayant donné procuration à M. Léon MOCKERS

ayant donné procuration à Mme Marie-Madeleine IANTZEN

ayant donné procuration à M. Martin PACOU

ayant donné procuration à M. Laurent FURST

ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

### Assistaient en outre (membres suppléants n'ayant pas voix délibérative) :

M. Pascal GEHIN, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-Paul WITZ, Adjoint d'HEILIGENBERG

Mme Danielle ZERR, Adjointe de SOULTZ-LES-BAINS

M. Gérard PIERRON, Adjoint de WOLXHEIM

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Excusé :

M. Thomas SCHAEFFER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE –  
MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT : EXTENSION DES  
COMPETENCES**

---

**N° 14-82**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des Statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 Juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2012 portant adhésion, avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 Février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 7 Mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-21 ;
- VU** la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que la prise de compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » permettrait à la Communauté de Communes de bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée, conformément à l'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** dès lors l'intérêt de la Communauté de Communes et de ses Communes membres ;

**VU** subsidiairement les statuts du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de MOLSHEIM, MUTZIG et Environs (SICTOMME) ;

**VU** la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 25 Novembre 2014 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de doter la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG de la compétence « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* »,

**souhaite**

que cette extension des compétences de la Communauté de Communes intervienne, autant que faire se peut, au 1<sup>er</sup> Janvier 2015,

**souligne**

que ce dispositif entraîne une modification des Statuts notamment en ce qui concerne son article 6.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

---

**N° 14-83**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des Statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 Juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2012 portant adhésion, avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 Février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 7 Mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** sa délibération N° 14-82 de ce jour portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU** la loi du 6 Juillet 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**VU** la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-18 et L.5211-20 ;

**CONSIDERANT** que la délibération N° 14-82 sus-visée entraîne une modification statutaire importante ;

**CONSIDERANT** par ailleurs que les Statuts en vigueur n'intègrent pas encore :

- d'une part, l'élection des Conseillers Communautaires au suffrage universel direct, conformément aux articles L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.273-11 du Code Electoral,
- d'autre part, la répartition des sièges du Conseil Communautaire, issue de délibérations concordantes des Conseils Municipaux des Communes membres, en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** dans ce contexte, la rédaction des nouveaux Statuts intégrant cette extension de compétences et les mises à jour susvisées, diffusés à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance extraordinaire du 27 Novembre 2014 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**

**1° adopte**

les NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,

**2° souligne**

que les Statuts de la Communauté de Communes seront insérés dans le recueil de ses Actes Administratifs.

\*\*\*\*\*